

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Lundi 11 décembre 2023

Séance d'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

« Le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales siège en séance extraordinaire avec public, ce lundi 11 décembre 2023 à la salle Raymond-Gauthier de l'édifice municipal au 535 rue Principale, à 17h30.

Sont présents à cette assemblée:

M. Marc Gaudette, Mme Nancy Tremblay, M. Yvon Deschênes, M. Mathieu Laroche et Mme Julie Decorby tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier M. Dominique Tremblay.

Est absent, M. Gérard Juneau, conseiller.

3 personnes assistent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Cindy Plourde souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux membres du conseil. La mairesse ouvre donc la séance.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Laroche

2023-227

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour est accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Saint-François-de-Sales pour les exercices 2024-2025-2026
4. Adoption de la résolution pour la réclamation annuelle de la TECQ
5. Période de questions
6. Levée de la séance d'adoption du PTI.

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS de la Municipalité de Saint-François-de-Sales pour les exercices 2024-2025-2026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Deschênes, APPUYÉ par Madame Nancy Tremblay,

2023-228

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales adopte par la présente, le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Saint-François-de-Sales pour les exercices 2024-2025-2026 tel qu'il apparaît ci-dessous:

Programme Triennal d'immobilisation 2024-2025-2026							
Travaux prévus		Coût estimé par année				Financement	
		2024	2025	2026	total	Source	Municipalité
Réfection à neuf aqueduc & égout rue Principale (800 m)	Hygiène du milieu	85 000.00 \$	150 000.00 \$	5 526 000.00 \$	5 761 000.00 \$	MTQ= 2 350 000.00\$ subv. Fimeau= 1 192 000.00\$	1 978 000.00 \$
Automatisation des systèmes de dosage et de contrôle de l'usine de traitement de l'eau potable	Hygiène du milieu	50 000.00 \$			50 000.00 \$	TECQ	
Installation compteurs d'eau (20 résidences & 20 ICI)	Hygiène du milieu	45 000.00 \$			45 000.00 \$	TECQ	
Réfection à neuf aqueduc & égout rue Bouchard (900 m)	Hygiène du milieu		50 000.00 \$	900 000.00 \$	900 000.00 \$	PRIMEAU 2024-2029 TECQ	
Installation de purgeurs d'eau automatisés et résistants au climat	Hygiène du milieu	75 000.00 \$			75 000.00 \$	TECQ	25 000.00 \$
Mise aux normes cuisine collective	Loisirs et développement	5 000.00 \$			5 000.00 \$	BEATI	0.00 \$
Mise à niveau de la station de pompage situé près du centre communautaire	Hygiène du milieu	150 000.00 \$			150 000.00 \$	TECQ	0.00 \$
Travaux de reprofilage des fossés	Voirie locale	60 000.00 \$	15 000.00 \$	10 000.00 \$	85 000.00 \$		85 000.00 \$
Réparations du bar de la salle communautaire	Loisirs et développement		20 000.00 \$			15 000.00 \$	5 000.00 \$
Analyses de sol et préparation de la reconversion du Garage Ouimet	Urbanisme	15 000.00 \$	75 000.00 \$				90 000.00 \$
Projet espace eau et détente Camping municipal	Loisirs et développement	650 000.00 \$	100 000.00 \$	25 000.00 \$		Subventions	165 000.00 \$
Travaux de rénovation des infrastructures du camping (toilettes, chapiteau, galeries)	Loisirs et développement	160 000.00 \$				TECQ	
Travaux d'amélioration des infrastructures de loisirs (patinoire, sentiers, jeux)	Loisirs et développement	75 000.00 \$	350 000.00 \$	100 000.00 \$		Subventions	105 000.00 \$
Projet de signalisation et image de marque municipalité	Voirie locale	10 000.00 \$	10 000.00 \$				20 000.00 \$
		1 380 000.00 \$	770 000.00 \$	6 561 000.00 \$	7 071 000.00 \$		2 473 000.00 \$

4. ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LA RÉCLAMATION ANNUELLE DE LA TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Tremblay

2023-229

ET RÉSOLU à l'unanimité que

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe comporte des coûts véridiques.

5. DOSSIERS DIVERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

7. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Tremblay

2023-230

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la présente soit levée, il est 18h00.

Cindy Plourde Mairesse

Dominique Tremblay
Directeur général et Greffier-trésorier